



COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Lucienne QUINANZONI, Sabine NAEL, Patrice BURLANDO, Henri COLOMBO, Jean-Marc DUBUC, Aude MOUHET, Mme. Agnès FELIX, Jacqueline ROLFE, Jean-Pierre MADONIA, M. Pierre BONNET

Absents représentés : M. Cyrille SABATIER (Procuration donnée à Lucienne QUINANZONI), M. Henri COLOMBO (Procuration donnée à Pierre BONNET).

Absent excusé : M. Alfred FURLIN.

Monsieur Laurent REMY a été nommé secrétaire.

URBANISME

2018_054. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTFORT SUR ARGENS : DÉBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame la Première Adjointe déléguée à l'Urbanisme rappelle que par délibération du 24 janvier 2017 la commune a lancé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que le PADD est un document à caractère obligatoire le composant qui doit être débattu en conseil municipal en application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Le PADD du PLU de la commune de Montfort sur Argens définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme et de développement. Les orientations générales du PADD du futur PLU, telles qu'elles sont à ce jour proposées se déclinent en 3 orientations, précisés dans le document joint en annexe, à savoir :

- Réaffirmer la centralité du village dans le cadre de la redéfinition de l'enveloppe urbaine.
- Réaliser un projet économique et touristique durable.
- Protéger les ressources et les biens - mettre en valeur l'environnement dans le respect du développement durable.

Suite à la présentation du PADD par le bureau d'étude BEGEAT, Monsieur le Maire propose de tenir le débat.

Le Conseil municipal atteste que le débat prévu à l'article L153-12 du code de l'urbanisme s'est tenu en séance ce jour.

2018_055. CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN CENTRE ANCIEN, SUR LE SITE DE L'ÎLOT VARGIU EN PHASE IMPULSION-RÉALISATION ÉTABLIE ENTRE LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-ARGENS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE ET L'EPF PACA

Monsieur le Maire présente le projet de convention tripartite afférent au projet de création de logements, de commerces et de services sur le site de l'îlot « Vargiu » situé Grand'Rue à Montfort sur Argens. Il est ainsi exposé les objectifs poursuivis par cette convention et les modalités d'intervention de l'établissement public foncier PACA et d'accompagnement de la communauté d'agglomération de la Provence Verte. La dite convention prend effet à compter de sa signature par les différentes parties jusqu'au 31 décembre 2023. Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de convention afin de permettre à l'EPF PACA de démarrer sa mission contribuant à la politique de revitalisation du centre village et de réaffirmation de la centralité du village.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_056. DÉCLASSEMENT ET PROJET DE CESSION D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA RUE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné un avis favorable au déclassement d'une portion du domaine public situé rue du Château en vue de son détachement et de sa cession pour permettre l'opération de réhabilitation des immeubles D74, 107 et 109. Après avoir finalisé le projet avec le futur acquéreur, Monsieur le Maire propose le détachement, le déclassement et la cession d'une portion de domaine public de 67 m² pour l'euro symbolique à la SCI YAZUR.

Vote : Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

2018_057. AVENANT N° 2 AU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX POUR LE RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE ET LA RÉFECTION DU CHEMIN DES LONES, LOT N° 2.

Monsieur le Maire propose la passation d'un nouvel avenant au marché de travaux pour la réfection du chemin des Lones afin de réaliser le revêtement dudit chemin jusqu'à la limite communale soit 60 ml supplémentaires par rapport au projet initial. La plus-value au marché concernant cet avenant est de 954 € HT, soit une augmentation du prix du lot n°2 de 19.15 % ; cette évolution comprenant également le montant de l'avenant n°1 d'un montant de 10 723.50 € HT. Le montant total du lot n°2 est ainsi porté à 72655.50 € HT. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet d'avenant et de l'autoriser à le signer.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_058. ATTRIBUTION DU MAPA DE PRESTATIONS DE SERVICES 2018_004. ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la société SOFAXIS, titulaire du contrat groupe d'assurances statutaires lancé par le CDG83 a signifié la rupture anticipée de ce contrat d'assurance au 30 juin 2018. Un MAPA de prestations de service a ainsi été lancé afin de disposer d'une nouvelle assurance dès le 1^{er} juillet 2018 et ce pour une durée de 4 ans. Suite à cette consultation et à l'analyse des offres effectuée, la société GROUPAMA a présenté la meilleure offre en proposant un taux d'assurance de 6.71 % du montant de la masse salariale. Monsieur le Maire propose ainsi d'attribuer le marché à la société GROUPAMA et de l'autoriser à signer le marché.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

2018_059. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation annualisé à hauteur de 23h00 par semaine pour répondre à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires et à la fréquentation de l'accueil péri et extrascolaire.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_060. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique annualisé à hauteur de 27h30 par semaine pour répondre à un besoin temporaire d'activité lié aux Nouvelles Activités Périscolaires et à l'accroissement du nombre de rationnaires fréquentant le restaurant scolaire de l'école Octave Vigne.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_061. DÉFINITION DU MONTANT DE LA GRATIFICATION DES STAGIAIRES ACCUEILLIS POUR UNE DURÉE INFÉRIEURE À 2 MOIS.

Monsieur le Maire rappelle que les stagiaires accueillis au sein des services communaux pour une durée inférieure à deux mois ne perçoivent pas de gratification comme la loi le prévoit. Toutefois, considérant le travail fourni par ces stagiaires et sous réserve de l'évaluation de la direction des services, Monsieur le Maire propose que ces stagiaires perçoivent une gratification de 150 €/mois.

Vote : Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

2018_062. DÉFINITION DU MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.

Monsieur le Maire propose de calculer cette redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2018 et de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par le décret du 27 janvier 1956.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_063. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ÉQUIPEMENT DU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le maire de Brignoles nous a informé du besoin de renouveler le matériel nécessaire à la réalisation des tests psychométriques réalisés par le RASED pour les enfants scolarisés en école primaire sur la circonscription. Le montant de ces acquisitions s'élève à 14 524 € et concerne 5021 élèves soit un coût par élève de 2.90 €. Monsieur le maire propose de participer à cette procédure d'achat à hauteur de 382.80 € correspondant au coût par élève défini multiplié par le nombre d'enfants inscrits à l'école communale au moment du calcul de la participation soit 132 enfants.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_064. INDEMNITÉS PERÇUES EN RÉGLEMENT DE SINISTRES APPROBATION DES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS

Monsieur le Maire propose d'accepter l'indemnisation versée par la société d'assurance SMACL d'un montant de 704.40 € correspondants aux coûts de réparation de l'immeuble Revertégat rendus nécessaires par l'incendie qui s'est déclaré sous le passage couvert de l'immeuble le 28 janvier 2018 soit 1204.40 € retranchés de la franchise contractuelle de 500 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2018_065. Don à l'Union Nationale des Anciens de l'ALAT

Monsieur le chef de corps de l'ALAT basée au Cannet des Maures a lancé un appel à participation pour ériger une stèle en mémoire des cinq officiers qui ont perdu la vie lors de l'accident d'hélicoptère qui s'est produit le 02 février dernier sur la commune de Carcès. Monsieur le Maire propose ainsi de faire un don à l'UNA-ALAT d'un montant de 50 € pour participer à ce projet.

Vote : Adopté à l'unanimité.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2018_066. Création de la commission environnement et désignation de son président

Monsieur le Maire propose de désigner, par délibération, Monsieur Laurent REMY, Président de la commission Environnement, bien qu'il fût désigné en cette qualité dès le mois d'avril 2014. Cette désignation permettra le versement de l'indemnité aux conseillers municipaux présidents de commission votée en avril dernier.

Vote : Adopté à la majorité, 13 pour 1 abstention.

2018_067. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Monsieur le Maire propose d'approuver la demande d'adhésion de la commune de Châteaudouble au SIVAAD.

Vote : Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h50

Le Maire

Éric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :